Département
Lozère

communauté de communes
DES CÉVENNES AU MONT LOZÈRE

En exercice : 28
Présents : 23
Votants: 27

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance ordinaire du 23 juillet 2026

Le vingt-trois juillet deux mille vingt-six à 14h00 le Conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pierre BONNET

Présents : Pierre BONNET, Serge ANDRE, Daniel BARBERIO, Pierre-Emmanuel DAUTRY, Philippe FLAYOL, Josette GAILLAC, Jean-Michel LACOMBE, Pascal MARCHELIDON, Stéphan MAURIN, Pierre COLSON, Christian ROUX, Patrick VALDEYRON, Cédric MARTIN, Blandine LAURENT, Philippe ANDRE, Frédéric GODEUX, Cyril DJALMIT, Patrick GALZIN, Aïdane OBRIST, Anne DUBROCARD, Philippe GIRAL, Antoine VINCENT, Agnés VALLADIER

Procurations : Pierre PLAGNES représenté par Christian ROUX, David RAYDON représenté par Philippe FLAYOL, Cécile URRUSTY représentée par Patrick VALDEYRON, Henri KAUFMANN représenté par Frédéric GODEUX

A été nommé secrétaire : Monsieur Cédric MARTIN

Date de convocation :

Pour:27 - Contre:0 - Abstention:0
Ne prend pas part au vote:0

Délibération N°DE_2026_116

Objet : **Modification de la composition de la commission intercommunale « Urbanisme, plan local d'urbanisme intercommunal, aménagement de l'espace »**

Monsieur le Président rappelle que par délibération n°2026_DE_087 du 07 mai 2026, le Conseil communautaire a procédé à la création de la commission intercommunale « Urbanisme, plan local d'urbanisme intercommunal, aménagement de l'espace » et que sa composition a été limitée aux seuls conseillers communautaires.

Considérant que ladite commission est appelée à participer activement à l'élaboration du Plan Locale d'Urbanisme intercommunal, il convient, afin de développer la participation des communes et faciliter le lien avec les habitants d'ouvrir aux conseillers municipaux la possibilité de devenir membre.

Considérant qu'il est souhaitable que la commission Urbanisme, plan local d'urbanisme intercommunal, aménagement de l'espace soit composée d'au moins un représentant de chaque communes membres de la CC CML.

Il est demandé au Conseil communautaire de se prononcer sur l'ouverture de la commission intercommunale Urbanisme, plan local d'urbanisme intercommunal, aménagement de l'espace aux Conseillers municipaux.

Cela étant exposé, le Conseil communautaire après en avoir délibéré à l'unanimité

APPROUVE la modification de la composition de la commission intercommunale « « Urbanisme, plan local d'urbanisme intercommunal, aménagement de l'espace ».

Date de transmission de l'acte: 27/07/2026
Date de reception de l'AR: 27/07/2026
048-200069136-DE_2026_116-DE
AGEDI

AUTORISE les conseillers municipaux des communes membres de la Communauté de communes des Cévennes au Mont Lozère à participer à la commission intercommunale « « Urbanisme, plan local d'urbanisme intercommunal, aménagement de l'espace ».

Acte rendu exécutoire

après dépôt en Sous-Préfecture le 27/07/2026
et publié ou notifié le 27/07/2026

Fait et délibéré le jour, mois et an ci-dessus,
Pour extrait conforme
Monsieur Pierre BONNET

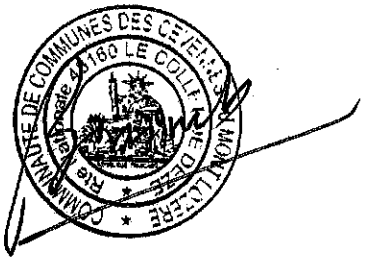

Date de transmission de l'acte: 27/07/2026
Date de reception de l'AR: 27/07/2026
048-200069136-DE_2026_116-DE
AGEDI